

LA DÉCENTRALISATION EST-ELLE LE MOTEUR DU DÉVELOPPEMENT ?

Par

Stéphane Jean-Berchmans YUMA KALEMA

Chef de Travaux

Doctorant en Sciences politiques et administratives, Faculté des Sciences sociales, administratives et politiques de l'Université de Kinshasa (UNIKIN)

Politologue, journaliste et poète

Chercheur à l'Université catholique du Congo (UCC), au Centre d'études politiques (CEP) et au Centre d'études pour l'action sociale (CEPAS)

Enseignant à l'Université de Kinshasa (UNIKIN), à l'Université protestante au Congo (UPC), à l'Université catholique de l'Archidiocèse de Kinshasa Omnia omnibus (UOO) et à l'Université panafricaine de l'innovation et de gouvernance (UPGI)

RÉSUMÉ

Aujourd'hui, la décentralisation territoriale en République démocratique du Congo piétine et marche au rythme lent des pas de la tortue ou de la fourmi. Marquant les pas, elle est emprisonnée par les acteurs et les écuries politiques en présence et se veut sans effort le moteur du sous-développement permanent. Cette cogitation politologique tente de proposer un regard nouveau ainsi qu'une grille de lecture et d'analyse neuve et novatrice sur la problématique combinée de démocratie, de décentralisation et de développement, afin de faire sortir la décentralisation au Congo-Kinshasa du blocage systématique.

Mots-clés : *Décentralisation, démocratie, développement, politique, État, pouvoir, ressource, tradition, culture, volonté politique.*

ABSTRACT

Today, territorial decentralization in the Democratic Republic of the Congo is stagnating, moving at the slow pace of the tortoise or the ant. Marking time, it is imprisoned by the actors and the political stables in presence and wants without effort the engine of the permanent underdevelopment. This political cogitation attempts to offer a fresh perspective and a new, innovative reading and analysis grid on the combined issues of democracy, decentralization and development, in order to bring decentralization in Congo-Kinshasa out of its systematic deadlock.

Keywords: *Decentralization, democracy, development, politics, state, power, resources, tradition, culture, political will.*

INTRODUCTION

Libérons la décentralisation de la prison où nous l'avons enfermée ! Voilà le cri de cœur de l'opposition républicaine portée par le député national honoraire Kiakwama. La décentralisation territoriale est une technique délicate, sensible et complexe. C'est un mécanisme politique, administratif, juridique et territorial par lesquels, le gouvernement au niveau central transfère une partie de son pouvoir et ses ressources à des acteurs ou à des animateurs ainsi qu'aux entités, organes ou structures, au niveau local, et ce, en vue d'un développement équilibré et harmonieux¹.

Sur les pas de la journaliste Marthe Bosuandole de l'agence de presse DIA², dans les colonnes du journal de la semaine du 2 au 8 juin 2013, la décentralisation territoriale se veut le moteur du développement. Aussi, l'actuel processus de décentralisation en République démocratique du Congo serait une chance pour son développement³. Pour Onaotsho, le développement est la figure d'accomplissement, de réalisation, de concrétisation du destin d'un peuple à travers les heurts, luttes, oppositions, discussions, combats, antagonismes, rivalités et contradictions de sa marche historique⁴.

Cependant, de nos jours, malgré l'organisation des élections provinciales de 2006 suivie de l'installation de deux grandes Institutions provinciales (Assemblées provinciales et gouvernements provinciaux), l'organisation de la rencontre nationale sur la décentralisation en octobre 2007, l'adoption et la promulgation de quelques lois sur la mise en œuvre de la décentralisation⁵ et l'approbation du mécanisme et dispositif stratégique de mise en œuvre de la décentralisation ; l'actuel processus est buté à d'innombrables enjeux et défis importants⁶.

Rappelons que les Délégués de la classe politique, réunis dans le cadre du dialogue entre Congolaises et Congolais à Pretoria en Afrique du Sud, le mardi 17 décembre 2002, ont décidé de mettre en place un nouvel ordre politique, fondé sur une constitution qui milite pour la mise en œuvre de l'actuel

¹ PETIT, Hubert, *Une éna est née Recueil de 300 fiches documentaires de culture générale*, (Fiche de l'élève Stéphane Jean-Berchmans YUMA KALEMA, intitulée : « La décentralisation : enjeux et défis »), Tome II, République démocratique du Congo, Ecole nationale d'administration, octobre 2015, Kinshasa, pp. 266-267.

² Documentation et Information pour l'Afrique.

³ YUMA KALEMA, Stéphane, *Décentralisation en RD. Congo : stagnation ou progrès*, Université catholique du Congo, Faculté de Sciences politiques, Mémoire de licence (Version corrigée et actualisée), décembre 2016, Kinshasa, p. 10. (Inédit).

⁴ Lire ONAOTSHO KAWENDE, Jean, *Appartenance et distanciation De Gadamer et Ricœur à l'herméneutique africaine*, UCL, Presses universitaires de Louvain, Louvain-la-Neuve, 2016.

⁵ Du fait que diverses décisions relatives au processus de mise en œuvre de la décentralisation ont été renvoyées à des lois organiques.

⁶ PETIT, Hubert, *op. cit.*, p. 266.

processus de décentralisation territoriale au Congo-Kinshasa, à savoir la constitution du 18 février 2006, telle que modifiée à ce jour, et ce, après l'échec cuisant, sévère du premier pseudo-processus⁷ de décentralisation territoriale amorcé sous le régime monolithique de Mobutu au Zaïre en 1982 avec les lois dites « Vunduawe ».

En outre, le premier enjeu réel est celui du pouvoir. La décentralisation territoriale se veut le transfert des ressources, mais surtout du pouvoir⁸, définit comme objet d'étude de la politique. A ce niveau, la question de la volonté politique se pose. Le gouvernement central veut-il transférer le pouvoir aux entités territoriales décentralisées ? Le second, celui du développement. L'aboutissement de l'actuel processus de décentralisation territoriale pourrait-il permettre au Congo-Kinshasa de devenir un Etat « développé » ?

En ce qui concerne la présente étude, le second et dernier enjeu ci-dessus, celui du développement, préoccupe à plus d'un titre. La décentralisation territoriale est-elle le moteur du développement ? Les Congolaises et les Congolais veulent-ils se développer par l'obliquité de la décentralisation territoriale ?

L'idée principale de cette réflexion est que la décentralisation territoriale ne peut être le moteur du développement que si elle repose sur le travail quotidien, les valeurs humanistes et l'optimisme national. Les Congolaises et les Congolais actuels dans leurs attitudes, agissements et comportements quotidiens, hormis dans leurs discours⁹, ne veulent pas du développement par l'obliquité de la décentralisation territoriale. Ils « travaillent » pour le sous-développement permanent et la généralisation de la paupérisation en privilégiant la « politique du ventre et des hanches », la « mangercratie », la médiocrité, et la médiocratie¹⁰.

Pour preuve, en lieu et place de la méritocratie, les Congolaises et les Congolais d'aujourd'hui préfèrent le favoritisme, le « tribalisme », le clientélisme, l'ignorance et les « raccourcis ». En lieu et place de l'intérêt public, général et national, les Congolaises et les Congolais ne jurent que pour l'intérêt individuel, familial et « ethnique ». En lieu et place du développement durable,

⁷ Car il s'agissait en réalité d'une centralisation à outrance, qui renforçait l'emprise de l'Administration *mobutuïenne* sur les populations congolaises. Aussi sous la Deuxième République, selon Jean Omasombo Tshonda, toute tentative d'instaurer en fait un système politique décentralisé fut abandonné. A noter que vers la fin du régime de Mobutu, sous la pression des événements, des réformes censées instaurer une certaine décentralisation furent adoptées, mais elles ne furent en fait que de pure forme. Le choix en faveur de la décentralisation n'était pas considéré comme une alternative au régime en place, mais comme un remède à des ennuis risquant d'affaiblir l'autorité de l'Etat.

⁸ Pouvoir entendu comme compétence.

⁹ RD. Congo, *eloko ya makasi* ! (RD. Congo, une grande puissance).

¹⁰ Une gouvernance médiocre (Mauvaise gouvernance).

les Congolaises et les Congolais ne privilégient que le développement de leur propre « ventre » (Politique du ventre oblige¹¹ !). En lieu et place des valeurs et vertus, les Congolaises et les Congolais applaudissent le « mal zaïrois » (Antivaleurs et vices). En lieu et place du travail, les Congolaises et les Congolais s'inscrivent dans la logique de la paresse, de la loi du moindre effort et de « *chance eloko pamba*¹² », rengaine de Papa Wemba né Jules Shungu Wembadio Pene Kikumba, un artiste musicien congolais¹³. En lieu et place de l'optimisme aigu, les Congolaises et les Congolais nourrissent profondément d'un pessimisme aigu. Que nous qualifions de *Congolo-pessimisme*.

Pour élucider et étayer notre thèse, nous allons d'abord revisiter la décentralisation territoriale et ses neuf principes fondamentaux (I). Ensuite, nous allons avec Emile Bongeli et Jean Onaotsho analyser d'une part le binôme dialectique développement et capital humain (II), d'autre part le binôme dialectique développement et tradition (III). En outre, nous allons distinguer avec Rudolph Ilunga Kabongo les deux voies réelles ainsi que les trois stratégies concrètes pour que la décentralisation territoriale soit le moteur de développement du Congo-Kinshasa (IV). Enfin, nous allons tenter de démontrer pourquoi dans le contexte congolais actuel, la décentralisation territoriale demeure le moteur du sous-développement permanent (V). La théorie de l'« Etat fantôme¹⁴ » de Philémon Muamba Mumbunda prendra en charge notre démonstration, théorie que Jean Omasombo Tshonda qualifie d'« Etat obsolète »¹⁵.

I. DÉCENTRALISATION TERRITORIALE ET SES PRINCIPES FONDAMENTAUX

A. Qu'entendre par décentralisation territoriale ?

Selon la doctrine, la décentralisation territoriale se veut le transfert d'une partie du pouvoir et des ressources de l'Etat national à des instances régionales ou locales (décentralisation territoriale ou régionalisée) ou à des organisations paraétatiques (décentralisation technique, spécialisée ou par services)¹⁶. Aussi, la décentralisation territoriale se définit comme une réforme politique et institutionnelle par laquelle le gouvernement central transfère une partie de ses prérogatives à des acteurs et à des institutions à des niveaux plus bas de

¹¹ Lire Jean-François Bayart.

¹² La chance est toujours au rendez-vous.

¹³ Paix à son âme !

¹⁴ Lire MUAMBA MUMBUNDA, Philémon, *Géopolitique identitaire en RD. Congo Cas de l'identité Kasaienne*, préface MUAYILA TSHIYEMBE, L'Harmattan, Paris, 2010.

¹⁵ BOUVIER, Paule, *La décentralisation, de la première république à la troisième*, MRAC, Tervuren, 2012, p. 36.

¹⁶ MABIALA MANTUBA-NGOMA, Pamphile, (dir.), *Le processus de décentralisation en République démocratique du Congo*, Kinshasa, Fondation Konrad Adenauer, 2009, p. 15.

l'architecture politique, administrative et territoriale, pour contribuer à consolider l'unité nationale, offrir une plus forte efficacité au processus démocratique, promouvoir l'équité dans la distribution des ressources publiques et dans la fourniture des services publics de l'Etat¹⁷.

B. Types de décentralisation

Il existe plusieurs types de décentralisation¹⁸. Seulement voilà, la doctrine retient trois catégories de décentralisation :

- **Selon la forme :**

1. la décentralisation discrétionnaire ou personnelle ;
2. la décentralisation constitutionnelle.

- **Selon la technique politico-administrative :**

1. la déconcentration¹⁹ ou la décentralisation administrative,
2. la délégation ou la décentralisation fonctionnelle,
3. la dévolution ou la décentralisation politique,
4. la privatisation.

- **Selon la technique juridique :**

1. la décentralisation technique ou par services,
2. la décentralisation territoriale.

Toutefois, pour notre présente étude, nous n'allons essentiellement approfondir que la notion de la décentralisation territoriale.

C. Décentralisation territoriale

Mabiala estime que la décentralisation territoriale se veut être ce mécanisme qui consiste à confier la gestion intégrale des intérêts nationaux, régionaux et locaux à des autorités régionales et/ou locales dotées de l'autonomie organique vis-à-vis du pouvoir central²⁰. Celle-ci nécessite l'octroi d'un pouvoir de décision aux autorités locales, non pas comme représentants des pouvoirs locaux, des personnes publiques locales ou en d'autres termes, de l'ensemble des intérêts régionaux et locaux individualisés²¹.

Vunduawe note par ailleurs que : « La décentralisation territoriale peut être comprise comme un système d'organisation administrative qui parvient à créer

¹⁷ MABIALA MANTUBA-NGOMA, Pamphile, *op. cit.*, p.15.

¹⁸ YUMA KALEMA, Stéphane, *Décentralisation en RD. Congo : stagnation ou progrès, op. cit.*, pp. 19-20, (Inédit).

¹⁹ Il existe deux types d'Etat unitaire décentralisé : Etat unitaire décentralisé avec concentration et Etat unitaire décentralisé avec déconcentration.

²⁰ *Idem.*

²¹ *Ibidem.*

par la loi ou par le constituant lui-même d'autres niveaux de responsabilité et de décision à des organes autres que de simples agents du pouvoir central, en dehors du centre »²².

Et Vunduawe, de renchérir dans la même veine que : « Trois conditions sont essentielles pour pouvoir évoquer la décentralisation territoriale : la tutelle administrative, l'existence des organes propres de décision et la personnalité juridique²³ ».

Quant à nous, bien qu'elle soit une technique délicate, sensible et complexe, nous pouvons affirmer que la décentralisation territoriale est un des processus politiques, administratifs, juridiques et territoriaux par lesquels, le sommet du pouvoir transfère inexorablement une partie de ses prérogatives et de ses ressources au niveau de la base territoriale²⁴.

D. Principes fondamentaux de la décentralisation territoriale

Selon Mabiala, la décentralisation territoriale repose sur neuf principes fondamentaux, à savoir : « Principes d'autonomie, d'efficacité, de coopération, de participation, de proximité, de solidarité, de subsidiarité, de supériorité et de valorisation »²⁵.

Après avoir planché sur la notion de décentralisation territoriale et ses 9 principes fondamentaux, une question se pose à ce niveau : sans une ressource humaine disponible et de qualité, la décentralisation territoriale peut-elle être le moteur de développement d'un Etat ? Le développement est-il possible sans des cerveaux utiles à la société ?

II. QUÊTE DE DÉVELOPPEMENT ET PRODUCTION DU STOCK DES CONNAISSANCES

La dialectique du binôme quête de développement-production des nouvelles connaissances et idées au Congo-Kinshasa²⁶ repose essentiellement sur le dernier ouvrage d'Emile Bongeli Yeikelo ya Ato. En effet, Bongeli interpelle et dénonce de façon originale, accusatrice voire parfois provocatrice²⁷, le défaut d'adéquation mieux vaudrait l'inadéquation

²² YUMA KALEMA, Stéphane, *Décentralisation en RD. Congo : stagnation ou progrès, op. cit.*, pp. 19-20, (Inédit).

²³ *Idem*.

²⁴ Mieux au niveau le plus bas possible, dans l'unique objectif de rapprocher les gouvernés des gouvernants, et ce, en vue d'un développement démocratique et d'une grande participation politique.

²⁵ *Ibidem*.

²⁶ YUMA KALEMA, Stéphane, *Et si la RD. Congo refusait le développement ? Tentative de réponse à la lumière d(e) Bongeli, Muamba, Ilunga et Onaotsho*, Kinshasa, 2016, pp. 6-8, inédit.

²⁷ Une provocation positive, une provocation qui déclenche la réflexion, une provocation qui réveille, une provocation qui pousse au développement, à l'émergence et à l'excellence.

structurelle et structurante entre les dispositifs de l'architecture de l'éducation nationale, d'une part, et la productivité des solutions concrètes proposées pour relever les défis du développement humain²⁸, d'autre part.

En d'autres termes, dans un style original, accusateur et provocateur, Bongeli brosse le portrait d'un système éducatif au service du sous-développement permanent, de la domination perpétuelle et de l'exploitation sauvage des ressources humaines, temporelles, matérielles, financières et naturelles.

Dans sa recension du dernier ouvrage d'Emile Bongeli Yeikelo ya Ato, *Education en République démocratique du Congo, fabrique de cerveaux inutiles ?*, Léon de Saint Moulin reprend Bongeli dans la revue Congo-Afrique n°505 de mai 2016 en ces termes : « Les livres du professeur Bongeli se veulent provocants. Le titre de celui-ci en est un nouvel exemple. ... A nos agresseurs, on livre des armes et munitions. Aux agressés que nous sommes, on procure une multiplicité de formations sur la culture de la paix, la négociation et la résolution des conflits, le pardon, la résignation. ... Au sujet de nos incapacités récurrentes ... l'école n'a rien effacé des tares incapacitantes héritées de nos coutumes originelles, qui placent le Congolais moderne dans une situation d'infirmité inconfortable dans un monde de compétitivité²⁹. Mais ce ton passionné ne peut faire rejeter les réelles faiblesses du système éducatif actuel que l'auteur met en lumière. Selon lui, ce système a été conçu pour former une élite séparée de la masse³⁰ et non des cerveaux utiles à la communauté locale³¹. L'université elle-même a produit des *cerveaux incompetents* à relever nos défis propres. Au sortir du primaire, beaucoup d'enfants sortent *handicapés intellectuellement*, sans le minimum requis pour aborder les études secondaires. Il note qu'en économie et gestion, au lieu de former des économistes, on forme plutôt des techniciens en art de gérer selon le paradigme libéral, donc incapables de penser un système de gestion approprié³² à notre pays. Dans

²⁸ *Idem*.

²⁹ Pour reprendre Ilunga Kabongo, la mondialisation marchande contribue à l'émergence d'une société démocratique qui est une société de la vitesse ou de l'accélération. D'où le risque de vivre dans un monde sans espace, sans temps, sans rythme, sans distance, sans dehors ni dedans, c'est-à-dire un monde tyrannique, un monde de la démesure. A côté d'une telle mondialisation, une autre mondialisation est possible, celle que certains auteurs appellent la mondialisation-mosaïque ou transculturelle qui, elle, est bâtie précisément sur le mondialisme.

³⁰ En réfléchissant avec Onaotsho sur les obsèques de Shungu Wembadio Pene Kikumba Jules, dit Papa Wemba, il m'a fait savoir que les artistes musiciens sont plus proches de la masse que les professeurs d'université.

³¹ YUMA KALEMA, S., *Et si la RD. Congo refusait le développement ? op. cit.*, pp. 6-8, inédit.

³² Un système de gestion *inculturant* et *inculturé*, un système de gestion *contextualisant* et *contextualisé*.

toutes les facultés, on éduque à la culture salariale et on forme pour un marché de l'emploi qui est devenu inexistant »³³.

Pour bétonner la position de Bongeli, s'adressant aux lauréats de l'année académique 2015-2016, le Recteur honoraire de l'Université catholique du Congo, l'Abbé Jean-Bosco Matand Bulembat, prononça ces paroles pathétiques : « mon vœu le plus ardent est que vous trouviez du travail dans ce pays où les employeurs deviennent de moins en moins nombreux... »³⁴.

Léon de Saint Moulin poursuit sa recension : « La faculté de Droit fait l'objet d'un jugement particulièrement sévère de Bongeli : notre système judiciaire, domaine réservé aux seuls diplômés en droit, a institutionnalisé des pratiques qui font de la République démocratique du Congo un espace d'insécurité juridique ... Tout se passe comme s'il faut étudier le droit pour mieux le violer en toute légitimité ³⁵! Dans de nombreux domaines, comme dans le génie civil, les constructions navales, la certification douanière, le contrôle de qualité ou les maisons d'audit et l'expertise comptable, les dirigeants actuels semblent préférer engager des compétences extérieures plutôt que de contribuer à développer une expertise nationale³⁶. Par ailleurs, les technocrates, au nom de leur expertise, évitent les débats publics, détestent les politiques et bloquent le dialogue démocratique³⁷. ... Bongeli, tout en appelant à une éducation moins individualiste et plus soucieuse du progrès collectif, n'en invite pas moins à admirer et imiter ce que les autres ont fait pour réussir le développement tel que conçu par l'Occident et admis par tous les autres ».

Bref, il n'y a développement qu'avec des cerveaux utiles à la société. Le développement n'est possible donc qu'avec un capital humain disponible et de qualité. Après cette provocation de Bongeli, Onaotsho Kawende³⁸ planchera sur le binôme dialectique tradition-développement.

III. TRADITION COMME CREUSET DU DÉVELOPPEMENT

De prime abord, Onaotsho estime que l'histoire du développement de tout peuple coïncide en un certain sens avec celle de sa tradition. Un vrai scientifique ne saurait faire abstraction totale du passé, de l'ancien sans lequel il n'y aurait jamais de neuf. La tradition est en nous, disait Mudimbe. Selon Onaotsho, présenter la tradition comme fondement et facteur de

³³ *Idem*.

³⁴ Quotidien *La prospérité*, Kinshasa, Série I n°4318 du mardi 02 août 2016, 16^{ème} année, p. 13.

³⁵ YUMA KALEMA, S., *Et si la RD. Congo refusait le développement ? op. cit.*, pp. 6-8, inédit.

³⁶ Mieux provinciale, urbaine, municipale et locale, dans le cadre du processus de décentralisation territoriale amorcé en RDC depuis le 18 février 2006.

³⁷ *Idem*.

³⁸ Lire ONAOTSHO KAWENDE, Jean, *Appartenance et distanciation De Gadamer et Ricœur à l'herméneutique africaine*, UCL, Presses universitaires de Louvain, Louvain-la-Neuve, 2016.

développement peut paraître aberrant. En effet, une conception statique de la tradition a élu domicile dans l'esprit moderne, qui présente tradition et développement comme des entités inconciliables. Et pourtant la tradition paraît être le lieu herméneutique du développement. La tradition se veut donc une lecture, une interprétation et une reprise du dépôt culturel qui supposent une continuité mais aussi une rupture, rupture et continuité s'explique par la volonté d'avenir impliquée dans la tradition³⁹.

Dans son extension dynamique, la tradition façonne donc le développement. Pour Onaotsho, le développement est la figure d'accomplissement, de réalisation, de concrétisation du sort d'une nation à travers des affrontements, luttes, protestations, oppositions, discussions, combats, antagonismes, rivalités et contradictions de sa marche historique. La tradition porte l'exigence de développement par sa volonté d'assurer la survie et le bien-être d'une communauté. En effet, pour se réaliser, chaque peuple met sur pied, construit, déconstruit, reconstruit et affine des techniques de communication, de chasse, conçoit et renouvelle des institutions, des structures, des règles, des lois, des croyances et des idées susceptibles de l'aider à cette fin. C'est cela la culture. L'ensemble de ces éléments et patrimoines culturels sont, pour l'époque qui les idéalise, des valeurs, c'est-à-dire des qualités pouvant aider l'être humain à se réaliser, à réaliser son rêve, à réaliser son développement sociétal⁴⁰.

En effet, c'est par la dialectique infinie de construction-déconstruction-reconstruction des principes, des idées, des croyances, des institutions, des structures, des lois, des conditions de vie que chaque société façonne son développement. Le souci du développement est au principe de la tradition, mais il épouse chaque fois les limites de la « vision du monde du moment⁴¹ ». La tradition se veut l'expression de la « capacité créatrice » et de la volonté d'avenir d'un peuple. Elle révèle « la capacité de penser par soi-même et de trouver des solutions aux problèmes en comptant « principalement », mais « non exclusivement »⁴², sur ses propres forces. La tradition n'est donc pas incompatible avec le progrès, au contraire : elle vit, se renouvelle, se renforce et s'enrichit grâce à l'exigence de progrès. Ce qui permet à la tradition de rester vivante, c'est la raison critique par laquelle elle se renouvelle⁴³.

De la sorte, non seulement la tradition assume l'idéal de progrès revendiqué par la modernité, mais, davantage, elle ne vit que par l'exigence critique tout aussi mise en exergue par la modernité. La modernité et le développement se

³⁹ ONAOTSHO KAWENDE, Jean, *op. cit.*

⁴⁰ YUMA KALEMA, Stéphane, *Et si la RD. Congo refusait le développement ? op. cit.*, p. 8, inédit.

⁴¹ Le contexte de l'instant.

⁴² Car sans ouverture à l'extérieur, le développement soutenu n'est pas possible.

⁴³ *Idem.*

déploient sur fond de la tradition. En somme, le développement comme figure d'accomplissement, de réalisation, de concrétisation du destin d'un peuple à travers les tribulations quotidiennes de sa vie est l'œuvre de la tradition. Celle-ci porte l'idéal d'émancipation et de liberté auquel s'assimile le développement. Et la tradition africaine mieux vaudrait congolaise (démocratique) aujourd'hui doit s'enrichir des nouveautés que draine la civilisation moderne pour relever les défis inédits que lance le monde⁴⁴.

Après avoir étayé le trinôme développement-connaissance-tradition, à présent, quelle est donc la véritable portée des voies réelles et stratégies concrètes de développement du Congo-Kinshasa ?

IV. DEUX VOIES RÉELLES ET TROIS STRATÉGIES CONCRÈTES DE DÉVELOPPEMENT

D'emblée, Ilunga Kabongo définit le développement du Congo-Kinshasa, comme étant quelque chose de complexe. Cette complexité réside dans le fait que la réalité du développement congolais est à la fois une, tout en étant diverse. Le développement ressort autant des domaines du politique, de l'idéologique, du socioculturel, du technoscientifique, de l'éthique que de l'axiologique, de l'écologique ou du religieux. Avant tout importe-il, pour mieux appréhender la portée de ces deux voies et trois stratégies, de relever les trois causes du sous-développement permanent⁴⁵.

A. Trois causes du sous-développement permanent du Congo-Kinshasa

Selon Ilunga Kabongo, chercheur qui a réussi à placer dans la bouche du président Mobutu Sese Seko le fameux discours sur « le mal zaïrois⁴⁶ », les trois causes du sous-développement permanent du Congo-Kinshasa tiennent, à ce qu'il qualifie de : « Mode de production marécageux ». Mode de production dont les mécanismes d'action, d'influence ou de prégnance s'exercent à la fois au niveau des instances économique, politique et socioculturelle⁴⁷.

a. Instance économique

Ilunga Kabongo pense que, sur le plan économique, ce mode de production demeure fondé sur le capitalisme néo-colonial, lequel s'attache à la recherche effrénée du gain, du profit au désavantage de ceux qui n'ont autre chose à vendre que leur force⁴⁸.

⁴⁴ *Ibidem*.

⁴⁵ YUMA KALEMA, Stéphane, *Et si la RD. Congo refusait le développement ? op. cit.*, p. 8, inédit.

⁴⁶ Discours prononcé à l'ouverture du deuxième congrès ordinaire du Mouvement Populaire de la Révolution le 25 novembre 1977.

⁴⁷ *Idem*.

⁴⁸ YUMA KALEMA, Stéphane, *Et si la RD. Congo refusait le développement ? op. cit.*, p. 8, inédit.

b. Instance politique

Selon Ilunga Kabongo, l'instance politique est faite de la disqualification de l'Etat, de la faillite de l'Etat, de la banqueroute de l'Etat, de la putréfaction de l'Etat voire de la liquéfaction de l'Etat qui a cessé, de remplir les fonctions essentielles et régaliennes qui justifient son existence. Comme souligné avec Philémon Muamba et Jean Omasombo, l'Etat devient « fantôme », « obsolète », incapable de remplir ne serait-ce ses fonctions naturelles et sociétales. Bien que déjà une fiction juridique, l'« Etat fantôme », « l'Etat obsolète » deviennent d'avantage un non-sens, un leurre, une illusion, une « fiction fictive » voire une « fiction aberrante et absurde ». En fait, le système étatique s'est érigé en une résultante du jeu des multiples factions politiques au lieu d'être l'expression de volonté commune voire l'« expression du vouloir vivre ensemble⁴⁹ ». Dans ce contexte, l'Etat, avec Ilunga Kabongo, est transformé en *res nullius*, que Bongeli Yeikelo ya Ato qualifierait alors de « *biloko pamba wana* »⁵⁰ ;

c. Instance socioculturelle

Il y a lieu de noter avec Ilunga Kabongo, le « caractère *anémique* de la société »⁵¹, une société qui vit continuellement dans l'« *angoissante réalité du mal* », tout en étant « *porteuse d'une violence insidieuse* », et dont la fluidité de la structure devient rédhibitoire à la coagulation au sein des divers groupes d'individus, de villages, de tribus, d'ethnies, de régions ou de provinces⁵².

B. Deux voies réelles de développement du Congo-Kinshasa

Dans les contributions scientifiques des mélanges en mémoire d'André Rudolph Ilunga Kabongo. Mélanges intitulés : « *Les intellectuels congolais face à leurs responsabilités devant la nation* », François Mukoka Nsenda écrit ce qui suit : « Aux yeux d'Ilunga Kabongo, il prévaut une double voie possible en vue du développement de la RD. Congo : politique et éthique⁵³.

a. Voie politique : habileté, technicité et capacité

La voie politique passe par l'existence d'une véritable classe hégémonique, altruiste et éclairée à la tête de l'Etat congolais, un Etat fondé sur des institutions et pas seulement gravitant autour des personnalités si admirables que soit leur génie politique ou si grand que soit leur charme personnel. Par

⁴⁹ YUMA KALEMA, Stéphane, *Et si la RD. Congo refusait le développement ? op. cit.*, p. 8, inédit.

⁵⁰ Du lingala, des choses sans grande importance, sans grande valeur. L'Etat congolais devient alors « *Eloko pamba* », l'Etat congolais devient « une chose sans grande importance ».

⁵¹ *Ibidem*.

⁵² D'où le projet de « balkanisation », « sécession »,... au détriment de la (re)construction nationale.

⁵³ YUMA KALEMA, Stéphane, *Et si la RD. Congo refusait le développement ? op. cit.*, p. 8, inédit.

ailleurs, elle exige d'eux la crédibilité⁵⁴ et le verbe⁵⁵, ainsi que le sens d'organisation⁵⁶ et la maîtrise des arcanes de la stratégie politique locale, municipale, urbaine, nationale et internationale, de manière à « mobiliser » les génies et les énergies, et à « mettre au travail » un « peuple qui ne demande qu'à être encadré »⁵⁷.

C'est à ce niveau, le lieu d'évoquer une catégorie qu'il a eu à forger, celle de la « productivité de l'Etat »⁵⁸, catégorie qui demeure proche de celle de la « bonne gouvernance ». Par « productivité de l'Etat », il entend « non seulement la capacité pour l'appareil étatique d'assurer une saine gestion des services publics et semi-publics », mais une attitude générale à « être réceptif aux besoins fondamentaux⁵⁹ de la collectivité », à les transformer en demande politique suffisamment articulée, et à canaliser cette dernière à travers les structures politico-administratives, en vue de lui trouver des solutions appropriées, à un coût optimum »⁶⁰.

Comme on peut facilement le constater, cette définition intègre l'ensemble des variables modernes connues de la bonne gouvernance et du *new public management* : transparence, imputabilité, participation, efficacité gouvernementale, efficience, durabilité⁶¹.

En outre, elle soulève l'épineuse question de la « crédibilité même de l'Etat »⁶² qui est généralement occulté par les théoriciens de la bonne gouvernance. Enfin, elle fait également référence à la nécessité de l'existence des politiques publiques⁶³ qui soient collégialement et donc démocratiquement formulées. Pour avoir lancé déjà en 1978 l'idée de la bonne gestion publique, Ilunga Kabongo peut être considéré à juste titre, comme le premier chercheur à avoir théorisé avec pertinence l'idée de la bonne gouvernance »⁶⁴.

b. Voie éthique : intégrité, moralité et probité

D'entrée de jeu, de nos jours, selon le moraliste congolais, Père Ruffin Mika Mfitzsche, le Congo-Kinshasa traverse une méga-crise éthique⁶⁵. Pour s'en

⁵⁴ La personnalité ou la bonne hygiène de la vie individuelle.

⁵⁵ La magie, la rhétorique ou le pouvoir de la parole, des mots.

⁵⁶ Leadership, prévision, coordination et planification stratégique.

⁵⁷ YUMA KALEMA, Stéphane, *Et si la RD. Congo refusait le développement ? op. cit.*, p. 8, inédit.

⁵⁸ La réceptivité de l'Etat ou la sensibilité de l'Etat.

⁵⁹ Cette problématique rejoint l'artiste musicien congolais, Félix Wazekwa Mokuwa Ya Bongo S grave, quand il se pose la question de savoir : « Que demande le peuple ? ».

⁶⁰ *Idem.*

⁶¹ *Ibidem.*

⁶² La personnalité de l'Etat.

⁶³ *New public management.*

⁶⁴ YUMA KALEMA, Stéphane, *Et si la RD. Congo refusait le développement ? Op. cit.*, pp. 9-13, inédit.

⁶⁵ Le mal zaïrois, devenu depuis le 17 mai 1997, mal congolais (démocratique).

convaincre, Philémon Muamba souligne : « Si Laurent-Désiré Kabila wa Makolo avait qualifié ses anciens compagnons de l'Alliance des forces démocratiques de libération (AFDL) d'un *conglomérat d'aventuriers*, beaucoup de ces *aventuriers* sont aujourd'hui des acteurs politiques congolais principaux à travers les jeux de négociations. Si hier, ils furent qualifiés d'aventuriers, ont-ils changé aujourd'hui pour devenir des acteurs honnêtes ? »⁶⁶.

De ce fait, la voie éthique postule le « changement radical du système des valeurs ». Ce qui implique l'intériorisation dans la pratique courante de la société, au niveau des « individus » comme des « groupes » qui la composent, de la sagesse de tous les peuples respectueux de la morale. Cette sagesse est également présente dans notre culture, et a contribué « à forger une éthique sociale d'intégrité, de l'honneur », et respectueuse de la « dignité de la vie humaine »⁶⁷ (Tradition et développement !).

Sans ce nouveau leadership politique et sans cette « nouvelle femme éthique », sans ce « nouvel homme éthique », il ne nous restera alors qu'une seule alternative, celle de la capitulation, de la dépendance, de la domination, de l'esclavagisme, de la colonisation, de la néo colonisation, de la recolonisation, de la *re-néo colonisation* et du sous-développement permanent, ce qui constituerait un « recul historique inacceptable »⁶⁸.

C. Trois stratégies concrètes de développement du Congo-Kinshasa

Pour ce qui est des stratégies concrètes, Ilunga Kabongo préconise notamment : la « discipline »⁶⁹ ou l'« instrumentalisation de l'ascèse », le « recours à la tradition »⁷⁰ et la « conciliation entre science, technologie, religion et politique »⁷¹.

a. Discipline

L'instrumentalisation de l'ascèse, mieux vaudrait la discipline que tout être libre doit s'imposer de manière à augmenter ses forces, de les canaliser et de les transmuter pour donner à son verbe et à son souffle toute leur puissance thaumaturgique. Bref, le développement, c'est d'abord et avant toute chose, une question de discipline, d'ordre, de rigueur⁷² et de détermination individuelle et collective⁷³.

⁶⁶ MUAMBA MUMBUNDA, Philémon, « Décentralisation en RD. Congo Mythe ou réalité ? », in *Congo Afrique* n°496 Juin-Juillet-Août 2015, p. 432.

⁶⁷ *Ibidem*.

⁶⁸ YUMA KALEMA, Stéphane, *Et si la RD. Congo refusait le développement ? op. cit.*, pp. 9-13, inédit.

⁶⁹ Que Marcel NDJONDJO NDJULA K'ASHA aimait à qualifier de « mortification ». Que nous pouvions qualifier de macération.

⁷⁰ Tradition et développement.

⁷¹ *Idem*.

⁷² Qui devrait, dans une certaine mesure, être accompagnée d'une bonne dose d'humanité.

⁷³ *Ibidem*.

b. Recours à la tradition

Selon Ilunga Kabongo, le recours⁷⁴ à la tradition congolaise (démocratique) et africaine tout en communiant à la tradition universelle, à l'écllosion vive d'une conscience planétaire⁷⁵, à la culture du monde, à la civilisation de l'universel. La civilisation de l'universel, que Senghor tente de réduire dans la grande nuit de son grand rendez-vous du donner et du recevoir. Cet angle de pensée permet de définir le concept de « développement » comme étant l'ouverture : l'ouverture à soi-même, l'ouverture de soi-même à soi-même, le soi profond se découvre par lui-même⁷⁶ ; l'ouverture à l'autre, à l'autre en tant que mon *alter ego*, un autre moi⁷⁷ ; l'ouverture à la nature et à l'environnement en vue de l'interpénétration inconsciente et de l'osmose inattendue entre l'humain et l'écologie, et ce, pour l'intérêt des générations présentes et futures⁷⁸ (Développement durable).

Quant à la politique dite de *retour ou recours à l'authenticité* prônée par Mobutu, pour sa pérennité au pouvoir, Jean Onaotsho Kawende⁷⁹ estime que l'on devrait prendre du recul historique suffisant et nécessaire, et essayer de faire un *distinguo* entre l'idée en soi et les actions. A juste titre, ce dernier estime que la politique de *recours à l'authenticité*, en tant qu'idée, est magnifique, géniale, et peut-être encore récupérée aujourd'hui.

Cependant, comme le souligne Lye Yoka dans la Revue *Impact* : « En réalité, le retour à l'authenticité apparaissait, progressivement, comme un produit un peu artificiel voué au culte de la personnalité du chef ».

c. Conciliation entre science, technologie, religion et politique

Ilunga Kabongo pense qu'il faudrait créer, contrairement à l'Occident où la science s'est développée en conflit avec la religion et la politique, une science-synthèse qui s'alimente et se ressource dans les cosmogonies africaines et congolaises, et qui s'exprime à travers un combat libérateur. Pour Ilunga, le religieux a tout son rôle à exercer dans le processus du développement, mais pas n'importe quelle religiosité. Pas celle en tout cas véhiculée par la multitude des sectes protéiformes qui se délectent à manipuler la conscience des *sœurs* et

⁷⁴ Il ne s'agit nullement d'un retour, d'un recul, d'un repli, d'une régression, d'une rétrogradation, d'une rétrogression,...

⁷⁵ D'après ses propres dires, le salut individuel au niveau des nations comme en leur sein passe nécessairement par le salut collectif sinon alors, point de salut pour personne et avec comme conséquence l'anéantissement collectif.

⁷⁶ Le soi profond cherche à savoir le « qui suis-je ? »

⁷⁷ Lire Emmanuel Levinas.

⁷⁸ YUMA KALEMA, Stéphane, *Et si la RDC refusait le développement ? op. cit.*, pp. 9-13, inédit.

⁷⁹ Echangeant à l'Université catholique du Congo avec Jean Onaotsho Kawende sur son ouvrage intitulé : « *Appartenance et distanciation De Gadamer et Ricœur à l'herméneutique africaine* », le 20 juin 2016 à 9h55'.

*frères en Christ*⁸⁰, à travers des thèmes moralisants et spiritistes destinés en fait à propager une autre forme de fétichisme. Encore moins celle prêchée par des pasteurs et des prophètes autoproclamés qui ont transformé la religion en *un moyen de survie, en un business de marchands du Sauveur*⁸¹.

Une « religion du développement » c'est celle qui est vécue réellement par chacun, à travers sa foi chaque jour ici-bas conformément à la maxime : « la crainte de Dieu est le commencement de la sagesse »⁸². En outre, Bongeli souligne avec force que : « Les églises, avec leurs messages confusionnistes, causent plus de tort à la jeunesse que les musiciens ».

V. POURQUOI DANS LE CONTEXTE CONGOLAIS ACTUEL, LA DÉCENTRALISATION EST-ELLE LE MOTEUR DU SOUS-DÉVELOPPEMENT PERMANENT ?

De tout ce qui précède, nous pouvons retenir que la décentralisation territoriale est un mode de gestion étatique. Elle est une forme d'organisation du pouvoir étatique. Elle est une technique d'aménagement administratif neutre. Donc, pour que la décentralisation territoriale soit réellement un véritable moteur de développement, un enjeu décisif et incontournable du développement, la décentralisation devrait s'appuyer et reposer sur un « Etat normal⁸³ », concept emprunté de Grégoire Bakandeja wa Mpungu, un « Etat crédible », selon André Rudolph Ilunga Kabongo repris par François Mukoka Nsenda. De nos jours, qu'en est-il de l'Etat congolais ?

De nos jours, le Congo-Kinshasa est un « Etat fantôme » selon Muamba, un « Etat obsolète » selon Omasombo. En effet, avant d'amorcer notre démonstration sur la théorie de l'« Etat fantôme », de l'« Etat obsolète », elucidons brièvement le concept Etat. En effet, selon *Le Robert*, l'Etat est l'autorité⁸⁴ souveraine s'exerçant sur un peuple et un territoire déterminés⁸⁵. Célestin Musao Kalombo⁸⁶ estime qu'il y a plusieurs définitions proposées par les auteurs. Mais à ce niveau, nous estimons que l'Etat est une institution moderne composée d'une population, un territoire, un gouvernement.

⁸⁰ *Sœurs et frères en crise*.

⁸¹ YUMA KALEMA, Stéphane, *Et si la RDC refusait le développement ? op. cit.*, pp. 9-13, inédit.

⁸² *Idem*.

⁸³ Malheureusement, comme l'indique le professeur Bakandeja, on est dans un « parc ». On est dans un « endroit » comme le souligne le Professeur Paulin Kalala. Comme aimait l'affirmer mon père, Maître Yuma Mwimba Kitenge Maurice, d'heureuse mémoire, en R.D. Congo, on vit encore dans une « jungle », où la loi du plus fort est la meilleure.

⁸⁴ Pouvoir de se faire obéir.

⁸⁵ Dictionnaire de français LE ROBERT nouvelle édition, Paris, LE ROBERT-SEJER, p. 163.

⁸⁶ Dans son cours de Sociologie politique à la Faculté de Droit et des Sciences politiques de l'Université catholique du Congo.

Pour parvenir à ces fins, l'Etat s'est démembré en trois pouvoirs qui sont : « le pouvoir législatif, le pouvoir judiciaire et le pouvoir exécutif » ; lesquels pouvoirs exercent les fonctions législatives, les fonctions judiciaires et les fonctions exécutives. D'après la conception classique de l'Etat, trois éléments doivent être réunis pour qu'un Etat puisse exister. Il s'agit : « Du territoire, de la population et d'un gouvernement ». En fait ces éléments constitutifs ne sont pas spécifiques à la définition de l'Etat, parce qu'on peut le retrouver dans le cadre d'autres entités non-étatiques. D'où la question de souveraineté⁸⁷ interne et externe.

Selon André Mbata Betukumesu Mangu, l'Etat moderne tire ses origines du moyen-âge. Mais, il sied de préciser qu'il ne s'agit aucunement d'une invention occidentale. Déjà dans l'antiquité, les Etats existaient, à titre illustratif, nous pouvons citer l'Egypte pharaonique. Il est important de souligner également que les empires de Ghana, Songhaï, Kuba, Lunda, Sosso, et autres royaumes africains (Kongo, Luba, ...) étaient aussi des Etats. L'on doit admettre que l'Etat tel que nous le concevons aujourd'hui nous vient du moyen-âge européen et du fait de la colonisation, c'est cette forme d'Etat qui nous a été « imposée ».

L'Etat est une société organisée régie par des textes (Etat de droit). Cependant, toute société organisée n'est pas forcément un Etat. En référence à la Convention Pan-américaine de Montevideo de 1933, l'Etat est défini par quatre éléments essentiels ; il s'agit entre autres d'un territoire bien déterminé, une population soumise à un gouvernement, et doit être indépendant et/ou souverain⁸⁸.

Quant à nous, nous estimons que l'Etat pourrait également se définir, comme étant le cadre idéal dans lequel les gouvernés et les gouvernants surtout, ont non seulement la capacité, mais également la volonté politique d'agir en toute indépendance et en toute souveraineté afin de promouvoir le bien commun et de satisfaire l'intérêt général.

Revenons à la théorie de l'« Etat fantôme », développée dans l'ouvrage de Philémon Muamba : *Géopolitique identitaire en RD. Congo. Cas de l'identité Kasaienne*, préface Muayila Tshiyembe (L'Harmattan, Paris, 2010). Dans sa thèse, Muamba soutient qu'actuellement, la RD. Congo est un « Etat fantôme » et non une capacité d'agir. Et ce, en ces termes : « l'usurpation ou l'instrumentalisation des identités ethniques, surethniques et territoriales prospère en RD. Congo à cause de l'absence de l'Etat de droit démocratique. Autrement dit, ce fléau ne pourra être éradiqué que le jour où la RD. Congo

⁸⁷ Selon le dictionnaire Encarta 2009, la souveraineté est l'autorité suprême (d'un Etat autonome ou indépendant).

⁸⁸ Mbata Betukumesu Mangu, André, *Notes du cours d'Introduction à l'étude du Droit : Droit public*, UNIKIN, Faculté de Droit, 2006 - 2007, p. 33.

existera, non point comme "Etat fantôme"⁸⁹ mais plutôt comme capacité d'agir ».

En effet, de nos jours, la RD. Congo est un « Etat absent », un « Etat faible », un « Etat en faillite », un « Etat pauvre très endetté », un « Etat inactif », un « Etat antidémocratique », un « Etat semi-démocratique », un « Etat obsolète », un « Etat déliquescents », un « Etat-endroit », un « Etat-jungle », un « Etat-parc », un « Etat-bébé », un « Etat-président fondateur », un « Etat-Autorité morale », un « Etat des inconscients », ..., bref, un « Etat fantôme ». La RD. Congo n'est pas encore un Etat capable d'agir pour son développement (durable). Elle n'est pas encore un Etat capable de mobiliser tous ses génies, tout son capital humain, toutes ses ressources naturelles ainsi que toutes ses énergies au service de son développement intégral. Pour que la décentralisation territoriale soit le moteur de développement, il y a un préalable capital : l'existence d'un Etat « démocratique »⁹⁰ actif, d'un « Etat de droit » actif.

Jean Omasombo⁹¹, quant à lui, pense que la première législature de la Troisième République vient de toucher à son terme à la fin 2011, sans que le Congo-Kinshasa ait réussi à instaurer un « Etat décentralisé » comme le prévoit sa constitution, promulguée en 2006. Ce fait renvoie aux expériences qui sont toutes restées statiques. Aussi, pour assurer la gestion efficace et efficiente d'un Etat congolais de plus en plus déliquescents, l'idée de la décentralisation gagnait du terrain et l'opinion nationale y était favorable. Cependant, dans le contexte qui est le nôtre, la décentralisation territoriale a toujours porté en elle la tension politique que la question du « découpage » a toujours soulevée depuis l'indépendance. Au moment de l'engagement du mécanisme mis en place en 2006, les conclusions d'une étude conjointe menée par les consultants de la Banque mondiale (BM), de la Commission européenne, de la Coopération technique belge (CTB) et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) indiquaient à propos des dispositions de la constitution de la Troisième République : « Les frontières des nouvelles provinces ne reflètent pas les liens ethniques dans un certain nombre de cas et que plusieurs centres de district, futurs chefs-lieux des provinces, n'ont pas d'infrastructures administratives de base. Aussi, plusieurs nouvelles provinces auront un problème de viabilité sur le plan fiscal, le découpage aggraverait encore les difficultés budgétaires de fournir des ressources

⁸⁹ Certains penseurs, comme Emile Bongeli considère la RD. Congo comme étant un Etat-bébé.

⁹⁰ Il ne s'agit aucunement de la démocratie « imposée » aux Etats africains par le discours de la Baule de François Mitterrand. Mais plutôt, il s'agit d'une véritable démocratie africaine et consensuelle qui tire ses origines de l'arbre à palabre (La palabre africaine). Pour plus d'éclairages, lire le récent ouvrage du Professeur Lokengo Antshuka Ngonga.

⁹¹ BOUVIER, Paule, *op. cit.*, p. 21.

adéquates aux provinces en respectant la continuité constitutionnelle du transfert de 40 % des recettes nationales aux provinces »⁹².

Joseph Kabila⁹³ insiste davantage dans ses interventions publiques sur la paix à consolider et le développement à rechercher que sur les impératifs de la décentralisation territoriale. Même dans son discours du 16 février 2006 précédant la promulgation de la constitution, il évoque la décentralisation territoriale inscrite comme étant simplement « le découpage territorial et administratif opéré par la constitution en faisant passer le nombre de provinces de onze à vingt-cinq ».

Pour ceux qui plaident pour la réalisation immédiate de la décentralisation territoriale, la faute incombe au pouvoir central, qui par refus de la décentralisation territoriale tente « maladroitement » de mettre en place pire qu'une tutelle : une vassalisation en règle ». D'où l'exigence formulée par le député national honoraire Gilbert Kiakwama s'adressant au ministre de l'Intérieur, Décentralisation et Sécurité de libérer la décentralisation territoriale congolaise de la prison.

En fait, le problème à résoudre est celui du fossé à franchir entre le dit et le fait, entre le discours et l'action. Il s'agit de quitter le domaine des discours non suivis d'effets. Tout cela dévoile, une volonté politique cachée et accrue de ne pas décentraliser. Une volonté politique sournoise d'asseoir davantage la (re)centralisation à outrance⁹⁴.

⁹² *La Prospérité*, 25 août 2009.

⁹³ BOUVIER, Paule, *op. cit.*, p. 26.

⁹⁴ Au cours d'une interview, le lundi 11 avril 2016, c'est l'impression, que nous avons eu en échangeant dans son bureau avec un ministre provincial de la RD. Congo ayant dans ses attributions, l'Intérieur, la Sécurité et la Décentralisation.

CONCLUSION

Pour clore, rappelons que le développement est l'ouverture à l'extérieur, mais aussi, la figure d'accomplissement, de réalisation, de concrétisation du destin d'un peuple à travers les heurts, luttes, oppositions, discussions, combats, antagonismes, rivalités et contradictions de sa marche historique. Et que la décentralisation territoriale peut-être le moteur du développement de tout « Etat démocratique », « Etat de droit ». A condition que cet Etat repose essentiellement sur le travail quotidien, les valeurs humanistes et l'optimisme national. Dans un Etat « normal », « Etat crédible », la décentralisation territoriale se veut le moteur du développement. Dans un « Etat démocratique » actif, « Etat de droit » actif, où le gouvernement central transfère réellement les ressources, les compétences ainsi que le pouvoir aux entités territoriales décentralisées, le développement est toujours au rendez-vous (rarement absent).

En ce qui concerne le cas du Congo-Kinshasa, l'aboutissement de l'actuel processus de décentralisation territoriale pourrait lui permettre de devenir un « Etat normal », « Etat crédible ». Par l'obliquité de la décentralisation territoriale, les Congolaises et les Congolais peuvent se développer, cependant, quatre préalables s'imposent à nos yeux, à savoir :

- La (re)construction de l'« Etat démocratique » actif, « Etat de droit » actif et de la conscience nationale ;
- La lutte permanente contre l'« Etat fantôme », la médiocratie⁹⁵, la médiocrité, l'ignorance, la corruption, le clientélisme, la paresse, la mendicité, le « tribalisme », la loi du hasard, la loi du moindre effort, le favoritisme, les « raccourcis », le sous-développement permanent, la domination extérieure, la généralisation de la paupérisation, la « politique du ventre et des hanches », les antivaleurs sociétales, le pessimisme aigu (le *Congolo-pessimisme*),... ;
- La promotion de la paix, de la justice, du travail, de la méritocratie, de l'honorabilité, de la compétence, de l'excellence, de la ponctualité, de l'honnêteté, de l'optimisme aigu (le *Congolo-optimisme*), du capital humain de qualité, des valeurs traditionnelles, coutumières et culturelles positives, de la « politique du cerveau et du cœur », de la religion du développement, des sanctions négatives et positives, ... ;
- La mobilisation du génie inventif congolais et de l'énergie productive.

Pour que la décentralisation territoriale devienne le moteur du développement dans le contexte du Congo-Kinshasa, Jean Omasombo⁹⁶ estime qu'il est nécessaire de partir d'un « Etat central solide » (Etat central actif) qui

⁹⁵ La mauvaise gouvernance.

⁹⁶ BOUVIER, Paule, *op. cit.*, p. 36.

invente à partir des réalités sociales comment engager le processus de la décentralisation territoriale, plutôt que de penser uniquement à la décentralisation territoriale comme filière obligée de la consolidation de l'« Etat central obsolète » (Etat central fantôme). La réussite du processus de décentralisation territoriale ne pourrait être envisagée que lorsque le Congo-Kinshasa se sera élevée au-dessus des nécessités imposées par une logique de survie (Politique du ventre et des hanches) politique dans des conjonctures souvent confuses et dramatiques. Il faudrait que les intérêts des acteurs contrôlant l'Etat soient subordonnés à ceux du pays, que finisse le temps des pouvoirs personnels (Etat-Maréchal, Etat-Roi, Etat-Président fondateur, Etat-Autorité morale) soumettant l'Etat à des intérêts privés. Mais, en définitive, c'est toute la société congolaise (participation collective) qui devrait s'engager réellement, ce sont toutes les composantes sociales du pays qui devront prendre leurs responsabilités et contraindre les différentes hiérarchiques de pouvoir à assumer les leurs. Car, un proverbe arabe renseigne que : « La différence entre un jardin et un désert, ce n'est pas l'eau, mais c'est l'homme »⁹⁷.

⁹⁷ BOLIKO, Charles, *Administration et gestion des ressources*, Université catholique du Congo, Faculté de Droit et des Sciences politiques, Troisième graduat, Notes de cours, année académique 2011-2012, Kinshasa, inédit.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES SÉLECTIVES

1. Constitution de la République démocratique du Congo telle que modifiée par la Loi n° 11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006, 52^{ème} année, numéro spécial du 05 février 2011.
2. BOLIKO Mbuli, C., *Administration et gestion des ressources*, Université catholique du Congo, Faculté de Droit et des Sciences politiques, Troisième graduat, Notes de cours, année académique 2011-2012, Kinshasa, (Inédit).
3. BONGELI Yeikelo Ya Ato, E., *Education en République démocratique du Congo. Fabrique de cerveaux inutiles ?*, L'Harmattan RD. Congo, Paris, 2015.
4. BOUVIER P., *La décentralisation, de la première république à la troisième*, MRAC, Tervuren, 2012.
5. CEPAS, *Revue Congo-Afrique* n°505 de mai 2016, Kinshasa, mai 2016.
6. Fondation Konrad Adenauer Stiftung, *Le processus électoral 2006 en RD. Congo, perception de la population*, Médiaspaul, Kinshasa, 2006.
7. KANKWENDA Mbaya J. (sous la dir.), *Les intellectuels congolais face à leurs responsabilités devant la nation. Mélanges en mémoire du professeur A.R. Ilunga Kabongo. Préface de Mgr Tharcisse TSHIBANGU Tshishiku*, ICREDES, Kinshasa-Montréal-Washington, 2007.
8. MABIALA Mantuba-Ngoma P., (dir.), *Le processus de décentralisation en République démocratique du Congo*, Kinshasa, Fondation Konrad Adenauer, 2009.
9. MUAMBA Mumbunda P., *Géopolitique identitaire en RD. Congo. Cas de l'identité Kasaienne*, préface MUAYILA TSHIYEMBE, L'Harmattan, Paris, 2010.
10. MUAMBA Mumbunda, P., « Décentralisation en RD. Congo Mythe ou réalité ? » in *Congo-Afrique*, n°496, Juin-Juillet-Août 2015, pp. 432-442.
11. NDJONDJO Ndjula K'asha, M., *Le droit au service de la paix. Contribution à la construction d'un monde juste*, Kinshasa, Facultés catholiques de Kinshasa, 2007.
12. ONAOTSHO Kawende, J., *Appartenance et distanciation De Gadamer et Ricœur à l'herméneutique africaine*, UCL, Presses universitaires de Louvain, Louvain-la-Neuve, 2016.
13. PETIT, H., *Une éna est née Recueil de 300 fiches documentaires de culture générale*, Tome II, République démocratique du Congo, Ecole nationale d'administration, octobre 2015, Kinshasa, 322 pages.
14. Quotidien *LA PROSPERITE*, Kinshasa, Série I n°4318 du mardi 02 août 2016, 16^{ème} année.
15. *Revue IMPACT* n°11, février 2016 (www.impact.cd).
16. YUMA Dale Bahati, G., *La reconnaissance du visage de l'autre, la responsabilité du moi. Dans « Totalité et infini » d'Emmanuel LEVINAS*, Kinshasa, Travail de fin cycle, Grand séminaire de philosophie Saint André Kaggwa, 2016, inédit.

17. YUMA Kalema, S., *Décentralisation en RD. Congo : stagnation ou progrès*, Université catholique du Congo, Faculté de Sciences politiques, Mémoire de licence (Version corrigée et actualisée), décembre 2016, Kinshasa, 70 pages (Inédit).
18. YUMA Kalema, S., *Et si la RD. Congo refusait le développement ? Tentative de réponse à la lumière d(e) Bongeli, Muamba, Ilunga et Onaotsho*, Kinshasa, 2016, 17 pages, inédit.
19. YUMA Kalema, S., *La République démocratique du Congo à l'épreuve de la décentralisation territoriale et démocratie locale : analyse du processus à travers le jeu d'acteurs de la Troisième République*, Kinshasa, Mémoire de licence, Université Catholique du Congo, Faculté de Droit et des Sciences politiques, Département des Sciences politiques, 2014, inédit.
20. YUMA Kalema, S., *La République démocratique du Congo à l'épreuve de la démocratie : analyse du fonctionnement de l'Assemblée nationale du Parlement de la Troisième république*, Kinshasa, Travail de fin de cycle, Université Catholique du Congo, Faculté de Droit et des Sciences politiques, Département des Sciences politiques, 2012, inédit.